

$\Delta t_{\text{min}} = 0.6 \times 10^{-8} \text{ s}$

CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES

5

5

Ci-après dénommée la Société apporteuse,

D'UNE PART

Ext 1285

Pénalités :

Pénalités :

Le Contrôleur Principal
ELISABETH GAGNAT

5- 411 de

représentée par son Président, Monsieur Philippe MARY, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la Société bénéficiaire,

7

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

Monsieur Philippe MARY, Président des Sociétés « A2I INFORMATIQUE » et « N V L A S P », a formé le projet d'apport partiel d'actif par la Société « A2I INFORMATIQUE » au profit de la Société « N V L A S P ».

Cet apport porte sur l'ensemble de la branche complète et autonome d'activité suivante :

Exploitation et mise en œuvre de tout équipement informatique sur tout réseau de communication, notamment Internet. Hébergement de solutions « Clés en main » sur la plate-forme Internet. Exploitation, mise en œuvre, administration et hébergement de serveurs, d'applicatifs et de données clientes.

A l'effet de réaliser l'opération d'apport partiel d'actif, le soussigné, ès qualités, au nom des Sociétés qu'il représente, a établi le présent contrat qui a pour objet de déterminer la consistance des biens apportés à titre d'apport partiel d'actif à la Société « N V L A S P » par la Société « A2I INFORMATIQUE ».

Le présent apport est soumis au régime juridique des scissions en application des articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce, conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L. 236-22 du Code de commerce, et au plan fiscal, au régime de faveur prévu par l'article 210 A du Code général des impôts sur renvoi de l'article 210 B du Code général des impôts.

Auparavant, il est rappelé les caractéristiques principales de la Société apporteuse et de la Société bénéficiaire de l'apport, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I – Société « A2I INFORMATIQUE »

La Société « A2I INFORMATIQUE » a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Champniers du 19 Décembre 1989, enregistré à Angoulême Ville le 19 Décembre 1989 – Bordereau 467/17.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le n° 352 831 838 RCS ANGOULEME.

Elle exerce les activités suivantes : distribution de matériel et fournitures informatiques ; location et maintenance relatives à ces produits ; étude, conseil et assistance dans la rédaction des cahiers des charges ou de recommandations de matériel informatique ; réalisation de logiciels spécifiques et suivi des applications ; mise à disposition de systèmes informatiques clés en main ; exploitation et mise en œuvre de tous équipements informatiques sur tous réseaux de communication, notamment Internet ; hébergement de solutions « Clés en main » sur la plateforme Internet ; exploitation, mise en œuvre, administration et hébergement de serveurs, d'applicatifs et de données clientes ; étude, conseil, conception, maintenance et commercialisation de tout logiciel, périphérique et accessoire, et toute technique de communication ; édition de logiciels et progiciels.

Sa durée est fixée à cinquante années à compter du 28 Décembre 1989.

Son capital s'élève actuellement à 813 264 Euros, divisé en 67 772 actions de 12 Euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire, ni actions de préférence ou à dividende prioritaire sans droit de vote, ni certificats d'investissements, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni de façon générale d'autres valeurs mobilières que les 67 772 actions ordinaires composant son capital social.

La Société ne fait pas appel public à l'épargne.

II – Société « N V L A S P »

La Société « N V L A S P » a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Champniers du 26 Octobre 2007.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le n° 500 711 080 RCS ANGOULEME.

Elle exerce les activités suivantes : administration, hébergement, maintenance, archivage, sauvegarde de tous produits informatiques et/ou numériques se rapportant à l'exploitation d'une plate-forme serveur informatique internet et/ou intranet, mise à disposition à travers le réseau intranet et/ou internet de services de logiciels, d'applicatifs, de conseil, de vente, de production et de réalisation à destination des professionnels et des particuliers ; communication électronique sms gold.

Sa durée est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter du 30 Octobre 2007.

Son capital s'élève actuellement à 100 000 Euros, divisé en 1 000 actions de 100 Euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire, ni actions de préférence ou à dividende prioritaire sans droit de vote, ni certificats d'investissements, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni de façon générale d'autres valeurs mobilières que les 1 000 actions ordinaires composant son capital social.

La Société ne fait pas appel public à l'épargne.

III – Liens entre les Sociétés

1. – Liens en capital

Les Sociétés « A2I INFORMATIQUE » et « N V L A S P » n'ont aucun lien en capital, aucune de ces Sociétés ne détenant de participation dans l'autre.

Toutefois, elles sont toutes les deux contrôlées par la Société « N V L », SARL au capital de 250 000 Euros ayant son siège social 86 Avenue Maryse Bastié – ZI n°3 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC – 445 136 674 RCS ANGOULEME.

2. – Dirigeant commun

Monsieur Philippe MARY, Président de la Société « A2I INFORMATIQUE », est également Président de la Société « N V L A S P ».

IV – Motifs et buts de l'apport

Dans le cadre des mesures de restructuration juridique et fonctionnelle du Groupe « A2I », la Société « A2I INFORMATIQUE » a absorbé en 2003, dans le cadre d'une opération de fusion, la Société « A2I SOFTWARE » qui avait notamment développé l'activité objet du présent apport partiel d'actif.

Le Groupe auquel appartient la Société « A2I INFORMATIQUE » a créé en 2007 une nouvelle filiale, la Société « N V L A S P », spécialisée dans les solutions d'hébergement, secteur qui regroupe des activités complémentaires à celle présentement apportée.

La présente opération d'apport partiel d'actif est par conséquent motivée par une exploitation plus rationnelle de la branche d'activité ci-avant décrite au sein de la Société « N V L A S P », et permet à la Société « A2I INFORMATIQUE » de se recentrer sur ses activités de base.

**COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE
L'OPERATION – DEVOLUTION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE
APPORTEUSE – DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

I – Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

L'exercice de chacune des Sociétés intéressées se termine le 31 Mars. Les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2009 ont été approuvés, pour chacune des Sociétés, par l'associée unique le 24 Septembre 2009.

Pour l'établissement des conditions de l'apport, l'une et l'autre Société ont arrêté une situation comptable à la date commune du 31 Décembre 2009, situation qui a fait l'objet d'une communication réciproque.

II – Date de jouissance des actions nouvelles

Le Président des deux Sociétés a convenu de créer les actions nouvelles de la Société « N V L A S P » avec jouissance au 1^{er} Janvier 2010.

METHODES D'EVALUATION RETENUES

Le dirigeant des deux Sociétés a procédé ou fait procéder aux évaluations de l'apport, dans les conditions et suivant les méthodes exposées en **Annexe 1** au présent contrat.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

APPORT PARTIEL D'ACTIF – ELEMENTS APPORTES

La Société « A2I INFORMATIQUE » apporte sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société « N V L A S P », l'ensemble des biens et droits de toute nature composant la branche complète et autonome d'activité d' *« Exploitation et mise en œuvre de tout équipement informatique sur tout réseau de communication, notamment Internet. Hébergement de solutions « Clés en main » sur la plate-forme Internet. Exploitation, mise en œuvre, administration et hébergement de serveurs, d'applicatifs et de données clientes »* sise et exploitée au 86 Avenue Maryse Bastié – ZI n°3 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC.

Telle qu'elle existera au jour où l'apport partiel se réalisera par l'accomplissement de la dernière des conditions suspensives.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécision, omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la Société « N V L A S P » des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés.

Monsieur Philippe MARY, au nom de la Société « A2I INFORMATIQUE », déclare que dans leur état au 1^{er} Janvier 2010, lendemain du dernier inventaire qui en a été dressé, et date à partir de laquelle les résultats des opérations actives de toute nature accomplies par la Société apporteuse pour sa gestion et son exploitation, seront réputés faits pour le compte de la Société bénéficiaire de l'apport, l'apport partiel de la Société apporteuse est composé des éléments actifs et passifs décrits ci-dessous.

I – Actifs apportés

Les éléments d'actif apportés, constituant la branche complète et autonome d'activité, comprennent les biens ci-après :

I.1. Les éléments incorporels de ladite branche, savoir :

- la clientèle, l'achalandage, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société et se rapportant à la branche d'activité apportée.
- le droit au bail des locaux où est exploitée la branche d'activité, savoir 27 m2 de bureaux situés au 1^{er} étage de l'ensemble immobilier sis 86 Avenue Maryse Bastié – ZI n°3 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, ce droit résultant d'un bail commercial consenti par acte sous seing privé en date du 1^{er} Octobre 2008 par la « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'ISLE INVEST » à la Société « A2I INFORMATIQUE ».
- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets pouvant appartenir ou bénéficier à la Société « A2I INFORMATIQUE ».
- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société « A2I INFORMATIQUE » en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité ci-dessus, tant en France qu'à l'étranger.

Compte tenu du fait que l'opération s'effectue entre des Sociétés d'un même Groupe et qu'il s'agit en fait d'une opération de restructuration interne, les éléments incorporels sont apportés pour leur valeur nette comptable au 31/12/2009,

Soit 141 778,00 €

I.2. Les immobilisations corporelles attachées à la branche d'activité apportée, détaillées dans l'état ci-annexé (**Annexe 2**) pour leur valeur nette comptable au 31/12/2009,

Soit 55 314,50 €

I.3. Les créances clients attachées à la branche d'activité apportée, détaillées dans l'état ci-annexé (**Annexe 3**) pour leur valeur nette comptable au 31/12/2009,

Soit 54 520,62 €

Soit une valeur totale des actifs apportés de 251 613,12 €

II – Passif pris en charge

En contrepartie du présent apport, la Société « N V L A S P » s'engage à prendre en charge et à acquitter aux lieu et place de la Société « A2I INFORMATIQUE », partie du passif de cette dernière, tel qu'il apparaissait à la date du 31 Décembre 2009, savoir :

- les dettes fournisseurs, détaillées dans l'état ci-annexé (**Annexe 4**), pour leur valeur au 31/12/2009,

Soit 7 423,21 €

- les dettes sociales, détaillées dans l'état ci-annexé (**Annexe 5**), pour leur valeur au 31/12/2009,

Soit 9 108,58 €

Soit une valeur totale du passif pris en charge de 16 531,79 €

III – Actif net apporté

ACTIF BRUT	251 613,12 €
à déduire PASSIF	- 16 531,79 €
Soit un actif net de	235 081,33 €

IV – Déclarations

1.- Déclaration générale

Monsieur Philippe MARY, ès qualités, déclare que :

- La Société « A2I INFORMATIQUE » est propriétaire de la branche apportée pour l'avoir reçue en apport de la Société « A2I SOFTWARE », dans le cadre de la fusion-absorption de cette dernière par la Société « A2I INFORMATIQUE » entérinée le 27 Octobre 2003.

- Les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque. L'état des inscriptions délivré par le Greffe du Tribunal de commerce d'Angoulême le 18 Mars 2010 révèle diverses inscriptions qui ne concernent pas les biens apportés.

- La Société « A2I INFORMATIQUE » n'a jamais été en état de liquidation ou de redressement judiciaires et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de suspension provisoire des poursuites ni d'un règlement amiable ou d'une procédure de conciliation ou de sauvegarde.

- Les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives et dossiers de la Société « A2I INFORMATIQUE » dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la Société « N V L A S P » : ces livres seront tenus à la disposition de la Société « N V L A S P » pendant une période de trois ans à partir de la réalisation de l'apport.

2.- Renonciation au privilège de vendeur et à l'action résolutoire

Les apports stipulés faits à charge notamment pour la Société « N V L A S P » de payer le passif de la branche d'activité apportée, Monsieur Philippe MARY, au nom de la Société « A2I INFORMATIQUE » déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

En conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription de privilège de vendeur.

CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

I – Transmission du passif – Propriété et jouissance des biens apportés

1.- La Société « N V L A S P » prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société apporteuse, le passif de cette dernière au 31 Décembre 2009 lié à la branche d'activité apportée, s'élevant au total à 16 531,79 Euros.

Les parties soussignées déclarent, en tant que de besoin, que la somme de 16 531,79 Euros, montant du passif pris en charge par la Société « N V L A S P », s'impute en totalité sur le montant de l'actif circulant.

2.- La Société « N V L A S P » sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Jusqu'au dit jour, la Société « A2I INFORMATIQUE » continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société « N V L A S P ».

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} Janvier 2010 et concernant les biens apportés seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits de la Société « N V L A S P ».

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société « N V L A S P », ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} Janvier 2010.

A cet égard, le représentant de la Société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} Janvier 2010, et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

II – Charges et conditions générales des apports

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que Monsieur Philippe MARY, pour la Société « N V L A S P », oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1.- La Société « N V L A S P » prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2.- La Société « N V L A S P » exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.

Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société apporteuse.

Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet des apports ci-dessus.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

3.- La Société « N V L A S P » sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la Société « A2I INFORMATIQUE », tel qu'il est indiqué en annexe aux présentes, dans les termes et conditions où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la Société apporteuse serait tenue de le faire elle-même.

4.- La Société « N V L A S P » sera substituée à la Société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

5.- Conformément à la loi, les contrats de travail en cours (**liste en Annexe 6**) avec les membres du personnel de la Société « A2I INFORMATIQUE » affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée se poursuivront avec la Société bénéficiaire.

6.- De son côté, Monsieur Philippe MARY, représentant de la Société « A2I INFORMATIQUE », oblige celle-ci à fournir à la Société « N V L A S P » tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige également, et oblige la Société « A2I INFORMATIQUE », à première réquisition de la Société « N V L A S P » à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Il s'oblige encore, ès qualités, à remettre et à livrer à la Société « N V L A S P » aussitôt après la réalisation définitive des présents apports tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

**REMUNERATION DES APPORTS DE LA SOCIETE « A2I
INFORMATIQUE » : AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE
« N V L A S P »**

Les apports qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la Société « A2I INFORMATIQUE » de 783 actions de la Société « N V L A S P » créées à titre d'augmentation de son capital social, dans les conditions ci-après.

I – Création des actions nouvelles

1.- Augmentation de capital de la Société « N V L A S P »

L'apport de la Société « A2I INFORMATIQUE » sera rémunéré par l'attribution à cette Société de 783 actions de 100 Euros de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la Société « N V L A S P » qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 78 300 Euros pour le porter de 100 000 Euros à 178 300 Euros.

2.- Création des actions nouvelles

Les 783 actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} Janvier 2010. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Elles seront négociables à compter de la date des décisions de l'associée unique de la Société « N V L A S P » approuvant l'apport partiel d'actif.

II – Prime d'apport

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la Société « A2I INFORMATIQUE », soit 235 081,33 Euros et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société « N V L A S P » au titre de l'augmentation de capital susvisée, soit 78 300 Euros, constituera une prime d'apport, ressortant à 156 781,33 Euros, qui sera inscrite au passif du bilan de la Société « N V L A S P » et sur laquelle porteront les droits de tous les associés ancien et nouveau de la Société.

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'associée unique de la Société bénéficiaire de donner à cette prime d'apport l'affectation suivante à l'effet de :

- prélever sur cette prime la somme nécessaire pour doter la réserve légale afin de la porter au dixième du nouveau capital après l'apport ;
- imputer sur la prime d'apport tout ou partie des frais, droits et honoraires occasionnés par l'apport ou qui en sont la conséquence, dans la mesure où ceux-ci constituent des coûts externes directement liés à l'apport ;
- et donner à cette prime d'apport ou au solde de celle-ci après imputation ci-dessus toutes déclarations autorisées par la réglementation en vigueur.

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif qui précède et l'augmentation de capital de la Société « N V L A S P » qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- approbation par l'associée unique de la Société « A2I INFORMATIQUE » du présent projet d'apport ;
- approbation par l'associée unique de la Société « N V L A S P » des apports de la Société « A2I INFORMATIQUE » qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport.

A défaut de réalisation avant le 30 Juin 2010 des conditions qui précèdent, la présente convention d'apport sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

REGIME FISCAL

I – Dispositions générales

La Société apporteuse et la Société bénéficiaire déclarent que :

- la Société apporteuse et la Société bénéficiaire sont des Sociétés par actions simplifiée ayant leur siège social en France, relevant du statut fiscal des Sociétés de capitaux et comme telles passibles de l'impôt sur les sociétés ;
- l'apport n'emporte pas dissolution de la Société apporteuse qui poursuivra l'exercice de ses autres activités ;
- l'apport aura sur le plan fiscal la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le 1^{er} Janvier 2010 ;
- l'apport de la branche d'activité par la Société apporteuse sera rémunéré par l'attribution de droits représentatifs du capital de la Société bénéficiaire ;
- les parties entendent placer le présent apport partiel d'actif sous le régime fiscal de faveur des fusions édicté, sur renvoi de l'article 210 B du Code général des impôts, par l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôt sur les sociétés, et sur renvoi des articles 817 et 817 A du Code général des impôts par l'article 816 du Code général des impôts en matière de droits d'enregistrement.

II – Engagement de conservation des titres

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 210 B 1 du Code général des impôts, la Société apporteuse s'oblige à :

- conserver pendant trois (3) ans les titres remis par la Société bénéficiaire en contrepartie de l'apport ;
- calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

III – Impôt sur les sociétés

La Société bénéficiaire prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions se rapportant à la branche d'activité dont l'imposition est différée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport ;
- de se substituer, le cas échéant, à la Société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avaient été différée pour l'imposition de cette dernière à raison des biens compris dans la branche d'activité ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues dans le cadre de l'apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société apporteuse, à la date de prise d'effet de l'apport ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport sur les actifs amortissables afférents à la branche d'activité et transmis par la Société apporteuse ; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions de l'article 210 A, 3, d précité, la cession de l'un des biens amortissables reçu entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession (la cession s'entendant de toute opération de vente, apport, mise au rebut, etc ...) ;
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du Code général des impôts, pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société apporteuse. A défaut, la Société absorbante devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société apporteuse,

- accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 *septies* du Code général des impôts et joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration (dit état de suivi des plus-values) faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 *quindecies* de l'annexe III au Code général des impôts et à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 *septies*, II du Code général des impôts ;

- l'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur comptable, de reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la Société apporteuse relative aux éléments apportés et compris dans la branche d'activité, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société apporteuse.

IV – Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le présent apport constituant une transmission d'une universalité totale de biens entre redevables de la TVA, il entre dans le champ d'application des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts et est par conséquent dispensée de ladite taxe.

La Société bénéficiaire étant réputée continuer la personne de la Société apporteuse, en poursuivant l'exploitation de l'universalité transmise, elle devra en conséquence procéder, s'il y a lieu, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au CGI qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission et qui auraient en principe incombé à la Société apporteuse si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité dont s'agit.

Le montant total HT de la transmission fera l'objet des déclarations prévues en la matière.

V – Droits d'enregistrement

Le présent apport entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du Code général des impôts, sur renvoi des articles 817 et 817 A du Code général des impôts, dans la mesure où il porte sur une branche complète et autonome d'activité.

En conséquence, le présent apport sera enregistré au droit fixe.

VI – Participation des employeurs à l'effort de construction

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du Code général des impôts et 163 de l'annexe II dudit code, la Société « N V L A S P » s'engage à assumer l'obligation d'investir incombant à la Société « A2I INFORMATIQUE » à raison des salaires versés par elle au cours des douze mois de l'année précédant celle de l'apport dans la mesure où elle n'aurait pas été satisfaite.

VII – Rétroactivité

Les parties entendent invoquer, au plan de l'impôt sur les sociétés, la rétroactivité visée ci-avant. En conséquence, la Société bénéficiaire s'engage à établir sa déclaration de résultats et à liquider son impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que des activités et opérations effectuées pour son propre compte depuis le 1^{er} Janvier 2010 par la Société apporteuse concernant les éléments composant la branche d'activité.

DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

- La Société « N V L A S P » remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la Société « A2I INFORMATIQUE ».
- Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié conformément à la loi.
- La Société « N V L A S P » fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- La Société « N V L A S P » remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société « N V L A S P » ainsi que son représentant l'y oblige.

III – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, le représentant de chacune des Sociétés, ès qualités, élit domicile au siège respectif desdites Sociétés.

IV – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ANNEXES AU CONTRAT D'APPORT

Le présent contrat d'apport comporte les annexes ci-après :

- Annexe 1 : Méthodes d'évaluation
- Annexe 2 : Immobilisations corporelles
- Annexe 3 : Créances clients
- Annexe 4 : Dettes fournisseurs
- Annexe 5 : Dettes sociales
- Annexe 6 : Liste du personnel

Fait à L'ISLE D'ESPAGNAC

Le 23 Mars 2010

En 7 exemplaires


« A2I INFORMATIQUE »
Société apporteuse
Représentée par
Monsieur Philippe MARY
Président


« N V L A S P »
Société bénéficiaire des apports
Représentée par
Monsieur Philippe MARY
Président

ANNEXE 1

Méthodes d'évaluation des apports et de leur rémunération

Les éléments d'actif apportés par la Société « A2I INFORMATIQUE » à la Société « N V L A S P » ont été évalués à la valeur comptable, conformément au règlement n° 2004-01 du 4 Mai 2004 du comité de la réglementation comptable, dans la mesure où l'opération est réalisée entre Sociétés soumises à un contrôle commun.

La valeur nette des apports de la Société « A2I INFORMATIQUE » ressort à 235 081,33 Euros.

La valeur des actions de la Société « N V L A S P » ressort à 300 000 Euros, soit une valeur unitaire de l'action égale à 300 Euros.

- Le nombre d'actions de la Société « N V L A S P » à créer ressort donc à 783 actions.

Soit :

$$\frac{\text{Valeur nette des apports de la Société apporteuse (235 081,33 €)}}{\text{Valeur nette de l'action de la Société bénéficiaire (300 €)}}$$

$$= 783 \text{ actions nouvelles}$$

- La prime d'apport s'élève à 156 781,33 Euros

Soit :

Montant net des apports (235 081,33 €)

- montant nominal des 783 actions nouvelles de la Société bénéficiaire (78 300 €)

$$= 156 781,33 \text{ Euros (prime d'apport)}$$

ANNEXE 2

Etat des immobilisations branche Internet au 31/12/2009

N° Immo	Désignation	Date achat	Quantité	Durée	Taux	Prix achat	Amort au 31/12/09	VNC au 31/12/09
1600146	CISCO ROUTEUR PIX 515E/TARANSAUD	12/07/2002	1	2 ans	50,00%	2 867,22	2 867,22	
1600147	CISCO ROUTEUR PIX 501/COOP ATLANTIQUE	12/07/2002	1	2 ans	50,00%	534,00	534,00	
1600159	CISCO FIREWALL/SEMEA	13/03/2003	1	3 ans	33,33%	524,00	524,00	
1600160	FIREWALL PIX506/PELLISSON	18/04/2003	1	3 ans	33,33%	1 266,92	1 266,92	
1000282	CISCO PIX 501 / ADSL ECBL	16/04/2004	1	3 ans	41,67%	490,55	490,55	
1000296	CISCO PIX 506E / ADSL COOP ATLANTIQUE	03/08/2004	1	3 ans	41,67%	736,70	736,70	
1000299	CISCO PIX 501 3DES / ADSL CHAIGNAUD	03/08/2004	1	3 ans	41,67%	345,64	345,64	
1000297	CISCO PIX 501-50 / ADSL SEMDAS	25/08/2004	1	3 ans	41,67%	481,05	481,05	
1000311	CISCO PIX 501/ADSL LABROUSSE	08/09/2004	1	3 ans	41,67%	483,29	483,29	
1000321	ARKOON+EXT GIE CLEMENT ETS	30/12/2004	1	3 ans	41,67%	1 246,75	1 246,75	
1000316	CISCO PIX 501/ADSL SARL DIS	31/12/2004	1	3 ans	41,67%	492,69	492,69	
1000324	CISCO PIX 501/ADSL NANNI INDUSTRIE	01/02/2005	1	3 ans	41,67%	449,44	449,44	
1000339	CISCO PIX 50U/ADSL BINEAU MURAL	04/04/2005	1	3 ans	41,67%	385,00	385,00	
1000346	CISCO PIX 515E/ADSL NANNI	16/05/2005	1	3 ans	41,67%	2 015,46	2 015,46	
1000356	CISCO PIX 50U/ADSL SAEMI	27/09/2005	2	3 ans	41,67%	962,76	962,76	
1000358	CISCO PIX 501-50U/ADSL STADE ROCHELAIS	10/10/2005	1	3 ans	41,67%	481,38	481,38	
1000363	CISCO PIX 501 BUNDLE/ADSL EPIDOR	20/12/2005	1	3 ans	41,67%	353,73	353,73	
1000371	SONICWALL IVESECURE ECBL	10/01/2006	1	3 ans	41,67%	386,10	386,10	
1000374	SONICWALL IVESECURE ROYAN MARINE	25/01/2006	1	3 ans	41,67%	386,10	386,10	
1000375	CISCO PIX 501/IVESECURE CHOIGNOT	25/01/2006	1	3 ans	41,67%	307,31	307,31	
1000376	CISCO PIX 501/VPN SOCHER	25/01/2006	1	3 ans	41,67%	307,31	307,31	
1000377	CISCO PIX 501/VPN GMOD	01/02/2006	1	3 ans	41,67%	432,07	432,07	
1000394	CISCO PIX 2P/IVESECURE MAIRIE LAGORD	01/02/2006	1	3 ans	41,67%	1 699,72	1 699,72	
1000385	CISCO PIX 501/VPN COFINOR	06/03/2006	1	3 ans	41,67%	345,64	345,64	
1000404	IVESECURE SIDIAC	27/04/2006	1	3 ans	41,67%	2 162,30	2 162,30	
1000410	CISCO PIX FIREWALL 501 PHARE	27/04/2006	1	3 ans	41,67%	353,73	353,73	
1000411	SONIC WALL PRESTO	27/04/2006	1	3 ans	41,67%	2 882,10	2 882,10	
1000405	PROSECURE 3D ALLIANCE	22/05/2006	1	3 ans	33,33%	386,10	386,10	
1000422	CUBE/PRODATAPACK ECF	24/05/2006	1	3 ans	41,67%	293,20	293,20	
1000414	MOD.ROUTEUR ADSL SICA ATLANTIQUE	29/05/2006	1	3 ans	41,67%	45,62	45,62	
1000415	CUBE TYPE 1/COMPTOIR DES PLANTES	29/05/2006	1	3 ans	41,67%	293,20	293,20	
1000416	MOD.ROUTEUR ADSL JM ROGER	30/05/2006	1	3 ans	41,67%	65,40	65,40	
1000406	LIC. UTILISATION CUBE CPTOIR DES PLANTES	31/05/2006	1	3 ans	41,67%	360,00	360,00	
1000407	LIC. UTILISATION CUBE NX BIJOUTIERS	31/05/2006	1	3 ans	41,67%	405,00	405,00	
1000418	CUBE TYPE 1/NOUVEAUX BIJOUTIERS	31/05/2006	1	3 ans	41,67%	293,20	293,20	
1000424	CISCO PIX 50U/VPN CREDIT SERVICE 16	31/05/2006	1	3 ans	41,67%	352,69	352,69	
1000419	CUBE TYPE1/LA ROCHELLE POIDS LOURDS	12/06/2006	1	3 ans	41,67%	293,20	293,20	
1000448	SONICWALL TZ170/VPN MAIRIE AVENSAN	12/06/2006	1	3 ans	41,67%	464,10	464,10	
1000445	CUBE/PRODATAPACK SOPAC	14/06/2006	1	3 ans	41,67%	293,20	293,20	
1000449	MOD.ROUTEUR ADSL/CPTOIR DES PLANTES	27/06/2006	1	3 ans	41,67%	46,09	46,09	
1000446	CUBE/PRODATAPACK ECBL	19/07/2006	1	3 ans	41,67%	267,70	267,70	
1000450	SONICWALL/PROSECURE CALVET	20/07/2006	3	3 ans	41,67%	1 290,10	1 290,10	
1000427	NETGEAR FIREWALL/ADSL JM ROGER	26/07/2006	1	3 ans	41,67%	45,85	45,85	
1000447	CUBE/PRODATAPACK ADAX	27/07/2006	1	3 ans	41,67%	283,60	283,60	
1000429	LIC. UTILISATION CUBE SOPAC	31/07/2006	1	3 ans	41,67%	405,00	405,00	
1000430	LIC. UTILISATION CUBE CER CENTRE ATLANTIQUE	31/07/2006	1	3 ans	41,67%	405,00	405,00	
1000434	CUBE/PRODATAPACK BINEAU	02/08/2006	1	3 ans	41,67%	283,60	283,60	
1000435	CISCO PIX 501/VPN CREDIT SERVICE 16	07/08/2006	2	3 ans	41,67%	519,72	519,72	
1000462	CISCO PIX 50U/IVESECURE MALVAUX	07/08/2006	1	3 ans	41,67%	362,48	362,48	
1000436	CISCO PIX 50U/ADSL CORALI	08/08/2006	1	3 ans	41,67%	414,23	414,23	
1000437	CUBE/PRODATAPACK GRAFFEUILLE	11/08/2006	1	3 ans	41,67%	283,60	283,60	
1000438	LIC. UTILISATION CUBE BINEAU MURAL	31/08/2006	1	3 ans	41,67%	405,00	405,00	
1000452	MOD. ROUTEUR ADSL DLBC	06/09/2006	1	3 ans	41,67%	51,00	51,00	
1000453	CISCO PIX 50U/ADSL DLBC	06/09/2006	1	3 ans	41,67%	360,08	360,08	
1000454	CUBE/PRODATAPACK DLBC	12/09/2006	1	3 ans	41,67%	283,35	283,35	
0105	PRO DATAPACK PONCIN	29/09/2006	1	3 ans	33,33%	3 456,00	3 456,00	
0106	PRO DATAPACK PONCIN	29/09/2006	1	3 ans	33,33%	683,10	683,10	
1000442	LIC. UTILISATION CUBE ADAX	30/09/2006	1	3 ans	41,67%	360,00	360,00	
1000443	LIC. UTILISATION CUBE ECBL	30/09/2006	1	3 ans	41,67%	405,00	405,00	
1000444	LIC. UTILISATION CUBE GRAFFEUILLE	30/09/2006	1	3 ans	41,67%	657,00	657,00	
1000464	CUBE/PRODATAPACK IOLTECH	09/10/2006	1	3 ans	41,67%	588,15	588,15	
0109	MODEM DLINK VPN ROYAL POLMEN	19/10/2006	1	3 ans	33,33%	36,56	36,56	
1000465	CUBE/PRODATAPACK BURGNET	23/10/2006	1	3 ans	41,67%	267,70	267,70	
1000467	LIC.UTILISATION CUBE IOLTECH	30/10/2006	1	3 ans	41,67%	730,00	730,00	
1000468	CUBE/PRODATAPACK COSSANEX	30/10/2006	1	3 ans	41,67%	267,70	267,70	
1000471	CUBE/PRODATAPACK MAIRIE AVENSAN	17/11/2006	1	3 ans	41,67%	267,70	267,70	
1000460	CARTES EDGE 3G DLBC	29/11/2006	13	3 ans	33,33%	13,00	13,00	
1000472	LIC.UTILISATION CUBE LA ROCHELLE POIDS LOURD	30/11/2006	1	3 ans	41,67%	584,00	584,00	
1000474	LIC.UTILISATION CUBE COSSANEX	30/11/2006	1	3 ans	41,67%	657,00	657,00	
1000476	LIC.UTILISATION CUBE BURGNET	30/11/2006	1	3 ans	41,67%	584,00	584,00	
1000498	CUBE/PRODATAPACK SEMAPEX	12/12/2006	1	3 ans	41,67%	267,70	267,70	
00121	CUBE PRODATAPACK MAIRIE LAGORD	21/12/2006	1	3 ans	33,33%	267,70	267,70	
1000488	LIC.UTILISATION CUBE MAIRIE AVENSAN	29/12/2006	1	3 ans	41,67%	657,00	657,00	
0121	MOBILE PC CARD OPTION 3G	01/01/2007	3	3 ans	33,33%	3,00	3,00	
0187	LIC UTILISATION CUBE MAIRIE LAGORD	01/01/2007	1	3 ans	33,33%	657,00	657,00	
0188	LIC UTILISATION CUBE GMOD	01/01/2007	1	3 ans	33,33%	584,00	584,00	
0189	LIC UTILISATION CUBE HARMONY YACHTS	01/01/2007	1	3 ans	33,33%	730,00	730,00	
0122	CUBE PRODATAPACK AMB	09/01/2007	1	3 ans	33,33%	204,63	203,11	1,52
0123	CUBE PRODATAPACK FORA MARINE	09/01/2007	1	3 ans	33,33%	204,63	203,11	1,52

0124	ROUTER FIREWALL ADSL TAPIN	09/01/2007	1 3 ans	33,33%	51,00	50,62	0,38
0125	SONIC WALL TZ170 PROVPN ROYAN MARIN	18/01/2007	1 3 ans	33,33%	464,10	456,79	7,31
0126	MODEM DLINK ADSL ROYAN MARINE	18/01/2007	1 3 ans	33,33%	32,86	32,34	0,52
0127	MODEM DLINK ADSL CAP QUEST	18/01/2007	1 3 ans	33,33%	32,86	32,34	0,52
0128	CUBE PRODATAPACK PONCIN YACHTS	18/01/2007	1 3 ans	33,33%	313,50	308,57	4,93
0190	PIX CISCO PROVPN SEMDAS	18/01/2007	1 3 ans	33,33%	362,48	356,77	5,71
1000489	CUBE/PRODATAPACK CHARENTE DEVELOPPEMENT	19/01/2007	1 3 ans	41,67%	267,70	267,70	
1000490	ROUTER FIREWALL ADSL JM ROGER	24/01/2007	1 3 ans	41,67%	51,00	51,00	
0129	LIC UTILISATION CUBE FORA MARINE	31/01/2007	1 3 ans	33,33%	657,00	638,75	18,25
0130	LIC UTILISATION CUBE AMB	31/01/2007	1 3 ans	33,33%	657,00	638,75	18,25
0131	SONIC WALL PROSECURE MUTUALITE 79	06/02/2007	1 3 ans	33,33%	504,00	487,67	16,33
1000499	CUBE/PRODATAPACK MEDULIENNE	14/02/2007	1 3 ans	41,67%	282,89	282,89	
0132	SONIC WALL TZ170 PROVPN SNFD	28/02/2007	1 3 ans	33,33%	640,69	606,67	34,02
0133	LIC UTILISATION CUBE STADE ROCHELAIS	28/02/2007	1 3 ans	33,33%	584,00	552,99	31,01
1000493	LIC UTILISATION CUBE CHTe DEVELOPPEMENT	28/02/2007	1 3 ans	41,67%	730,00	730,00	
1000494	LIC UTILISATION CUBE SEMAPEX	28/02/2007	1 3 ans	41,67%	584,00	584,00	
0134	CUBE PRODATAPACK CHADOG DIFFUSION	06/03/2007	1 3 ans	33,33%	267,70	251,59	16,11
0135	PIX CISCO 501 PROVPN MAIRIE LAGORD	14/03/2007	1 3 ans	33,33%	525,10	489,61	35,49
0136	PASSERELLE PROVPN POCHON	29/03/2007	1 3 ans	33,33%	404,60	371,63	32,97
0137	SONIC WALL UPGRADE VPN SUBLIMM	29/03/2007	1 3 ans	33,33%	248,00	227,79	20,21
0138	SONIC WALL 25 NODE VPN SUBLIMM	29/03/2007	1 3 ans	33,33%	404,60	371,63	32,97
0139	PIX CISCO 501 PROVPN AC VINET	29/03/2007	1 3 ans	33,33%	528,88	485,78	43,10
0140	PASSERELLE PROVPN SICA ATLANTIQUE	29/03/2007	1 3 ans	33,33%	404,60	371,63	32,97
0150	LIC UTILISATION CUBE CHADOG	31/03/2007	1 3 ans	33,33%	657,00	602,25	54,75
1000500	CHASSIS DATAPACK IOLTECH	10/04/2007	1 3 ans	41,67%	263,30	244,10	19,20
1000505	SOLUTION A210R PROSECURE TARANSAUD	24/04/2007	1 3 ans	41,67%	3 500,00	3 244,79	255,21
1000506	SOLUTION A51U PROSECURE CHARENTE COOP	24/04/2007	1 3 ans	41,67%	2 625,00	2 433,60	191,40
0141	CUBE PRODATAPACK IRSA	25/04/2007	1 3 ans	33,33%	282,89	253,04	29,85
1000509	SONICWALL TZ170 PROSECURE MEDULLIEN	25/04/2007	1 3 ans	41,67%	482,80	447,60	35,20
1000510	SONICWALL TZ150 VPN CLSH AVENSAN	25/04/2007	1 3 ans	41,67%	223,72	207,41	16,31
1000511	SONICWALL TZ150 VPN CASCA	25/04/2007	1 3 ans	41,67%	223,72	207,41	16,31
1000535	CISCO PIX 501/PROVVPN EMP	26/04/2007	2 3 ans	41,67%	613,44	568,71	44,73
0154	LIC UTILISATION CUBE GEORGE SA	30/04/2007	1 3 ans	33,33%	730,00	649,56	80,44
0155	LIC UTILISATION CUBE FRANCE REVAL	30/04/2007	1 3 ans	33,33%	730,00	649,56	80,44
1000515	LIC UTILISATION CUBE LA MEDULIENNE	30/04/2007	1 3 ans	41,67%	657,00	609,10	47,90
0142	CUBE PRODATAPACK GEORGES SA	02/05/2007	1 3 ans	33,33%	282,89	251,21	31,68
0153	MOBILE PC CARD 3G SARRION/Z DIFFUSION	06/05/2007	4 3 ans	33,33%	196,00	173,31	22,69
1000516	SERVICE MAINTEN PROSECURE CHTe COOP	07/05/2007	2 3 ans	41,67%	3 515,75	3 244,14	271,61
1000518	SONICWALL TZ140 PROSECURE FIAT GOUTARD	11/05/2007	2 3 ans	41,67%	714,00	658,84	55,16
1000519	SERVICE MAINTEN PROSECURE TARANSAUD	21/05/2007	2 3 ans	41,67%	3 153,50	2 909,87	243,63
0143	CUBE PRODATAPACK CHIASSON	22/05/2007	1 3 ans	33,33%	267,70	232,74	34,96
0144	SONICWALL TZ170+GLOBAL PROVVPN CHIASSON	22/05/2007	2 3 ans	33,33%	673,20	585,31	87,89
1000521	SONICWALL TZ170 VPN CLCH LISTRAC	24/05/2007	1 3 ans	41,67%	404,60	373,34	31,26
1000522	SONICWALL TZ170 VPN LE TEMPLE	24/05/2007	1 3 ans	41,67%	404,60	373,34	31,26
1000523	SONICWALL TZ170 VPN MAIRIE LISTRAC	24/05/2007	1 3 ans	41,67%	404,60	373,34	31,26
0145	SONICWALL PROSECURE SARRION	31/05/2007	1 3 ans	33,33%	608,60	524,08	84,52
0146	PASSERELLE VPN SARRION	31/05/2007	1 3 ans	33,33%	404,60	348,41	56,19
1000596	LIC UTILISATION CUBE CHIASSON	31/05/2007	1 3 ans	41,67%	405,00	373,71	31,29
0147	SONICWALL+MODEM ADSL CAP OUEST HOMM	05/06/2007	2 3 ans	33,33%	260,28	223,17	37,11
0148	CUBE T5-25 PRODATAPACK GAILLARD	05/06/2007	1 3 ans	33,33%	267,70	229,52	38,18
1000545	3 MOBILE PC CARD 3G+/DLBC	24/06/2007	3 3 ans	41,67%	147,00	135,01	11,99
1000532	SONICWALL TZ170 PROVVPN MAIRIE BRACH	28/06/2007	1 3 ans	41,67%	464,10	426,23	37,87
1000533	SONICWALL PROVVPN MAIRIE LE PORGE	28/06/2007	1 3 ans	41,67%	464,10	426,23	37,87
1000597	LIC UTILISATION CUBE GAILLARD	29/06/2007	1 3 ans	41,67%	657,00	603,39	53,61
0156	SONIC WALL TZ170 VPN PRESTO COURCEL	16/07/2007	3 3 ans	33,33%	657,73	538,97	118,76
0157	SONIC WALL 2040 PROVVPN PRESTO ST GE	16/07/2007	3 3 ans	33,33%	1 818,07	1 489,81	328,26
0158	SONIC WALL 2040 PROVVPN PRESTO MONTR	16/07/2007	3 3 ans	33,33%	1 818,07	1 489,81	328,26
1000566	PASSERELLE SSL VPN 200/ADAX	17/07/2007	1 3 ans	41,67%	404,60	369,83	34,77
1000598	LIC UTILISATION CUBE M2G	19/07/2007	1 3 ans	41,67%	730,00	667,27	62,73
1000548	SONICWALL TZ150 PRO VPN M STE HELEN	25/07/2007	1 3 ans	41,67%	223,72	204,50	19,22
0159	PASSERELLE VPN M2G	30/07/2007	1 3 ans	33,33%	404,60	326,31	78,29
0160	CUBE PRODATAPACK M2G	30/07/2007	1 3 ans	33,33%	430,82	347,46	83,36
0161	MOBILE PC CARD 3G ICB	30/07/2007	1 3 ans	33,33%	49,00	39,51	9,49
0162	CUBE PRODATAPACK STADE ROCHELAIS	31/07/2007	1 3 ans	33,33%	267,70	215,64	52,06
0163	SONIC WALL TZ170 PROSECURE M2G	31/07/2007	1 3 ans	33,33%	541,08	435,87	105,21
0164	CUBE PRODATAPACK PONCIN	31/07/2007	1 3 ans	33,33%	283,12	228,07	55,05
1000540	TZ180 PROVVPN VICAMPO	01/08/2007	2 3 ans	41,67%	822,00	747,79	74,21
1000567	SONICWALL TZ180/PROSECURE UNIFRANCE	02/08/2007	1 3 ans	41,67%	510,00	463,96	46,04
0165	CUBE PRODATAPACK ADE CONSEIL	09/08/2007	1 3 ans	33,33%	283,12	225,97	57,15
1000599	SONICWALL TZ150 VPN MAIRIE SAUMOS	10/08/2007	1 3 ans	41,67%	223,72	203,52	20,20
1000600	SUPPORT TZ150 VPN MAIRIE SAUMOS	14/08/2007	1 3 ans	41,67%	46,92	42,69	4,23
1000543	CD VPN VICAMPO	16/08/2007	2 3 ans	41,67%	68,00	61,86	6,14
1000601	LIC UTILISATION CUBE ADE CONSEIL	23/08/2007	1 3 ans	41,67%	360,00	327,50	32,50
1000602	COMPL LIC UTILISATION 31GO PIN ROLLAND	23/08/2007	1 3 ans	41,67%	45,00	40,94	4,06
0166	SONIC WALL TZ150 PROVVPN LATITUDES	05/09/2007	4 3 ans	33,33%	541,28	418,99	122,29
1000550	MODEM ROUTER ADSL STE FRAP	05/09/2007	1 3 ans	41,67%	44,53	40,32	4,21
0171	PRO VPN SSL-VPN 200 APSL 17	10/09/2007	1 3 ans	33,33%	368,65	283,65	85,00
1000568	MODEM ROUTEUR ADSL/THOMAS HINE	13/09/2007	1 3 ans	41,67%	44,01	39,85	4,16
1000603	SONICWALL TZ180 MAIRIE DE BRACH	14/09/2007	1 3 ans	41,67%	510,00	461,75	48,25
1000553	LIC UTILISATION CUBE CCI ANGOULEME	28/09/2007	1 3 ans	41,67%	657,00	594,84	62,16
1000564	CUBE T5-25 PRODATAPACK CCI ANGOULEME	01/10/2007	1 3 ans	41,67%	267,70	241,21	26,49
1000559	SONICWALL TZ140/PROSECURE MEDULIENNE	02/10/2007	1 3 ans	41,67%	1 116,17	1 005,72	110,45
1000604	2 SONICWALL TZ150 VPN MEDULIENNE	02/10/2007	2 3 ans	41,67%	408,28	367,88	40,40

1000560	SUPPORT PRO2040/PROSECURE MEDULLIENNE	11/10/2007	1 3 ans	41,67%	207,86	187,29	20,57
1000563	SONICWALL TZ150/PROSECURE AC BOIS	17/10/2007	1 3 ans	41,67%	204,14	183,94	20,20
1000558	SONICWALL TZ170/PROVPN MAIRIE CASTELNAU	19/10/2007	1 3 ans	41,67%	204,14	183,94	20,20
0173	CUBE T6-60 PRODATAPACK BECKER POUDRE	29/10/2007	1 3 ans	33,33%	313,50	227,00	86,50
0180	CUBE T5-25 PRODATAPACK SEMTAN	06/11/2007	1 3 ans	33,33%	267,70	192,09	75,61
1000575	MODEM ADSL2 PROVPN VICAMPO	14/11/2007	1 3 ans	41,67%	30,80	27,62	3,18
1000605	LIC UTILISATION CUBE BECKER POUDRE	30/11/2007	1 3 ans	41,67%	730,00	654,59	75,41
0175	CUBE T6-60 PRODATAPACK BOIS DU NORD	03/12/2007	1 3 ans	33,33%	313,50	217,13	96,37
1000606	LIC UTILISATION CUBE BOIS DU NORD	21/12/2007	1 3 ans	41,67%	730,00	651,43	78,57
1000577	SONICWALL TZ190 PROSECURE COLORANTS SUD OUEST	14/01/2008	1 3 ans	41,67%	555,35	493,16	62,19
1000578	SUPPORT TZ170 PROSECURE COLORANTS S.-O.	24/01/2008	2 3 ans	41,67%	286,96	254,83	32,13
0184	PASSERELLE+SUPP PROVPN INITIATIVE DECORATION	31/01/2008	2 3 ans	33,33%	525,01	335,42	189,59
0182	SONICWALL TZ170+SUPPORT IRO	07/02/2008	2 3 ans	33,33%	714,00	452,20	261,80
1000584	SONICWALL GLOBAL PROSECURE COLORANT S-O	07/02/2008	1 3 ans	41,67%	34,00	30,05	3,95
1000585	SONICWALL TZ150 PROVPN MAIRIE MOULIS	08/02/2008	1 3 ans	41,67%	408,28	360,79	47,49
1000586	CUBE DATAPACK RUFFEC POIDS LOURDS	12/02/2008	1 3 ans	41,67%	267,70	236,56	31,14
1000589	2 SONICWALL TZ180 PROVPN VERRECCHIA	19/02/2008	7 3 ans	41,67%	1 294,00	1 143,48	150,52
1000591	3 SONICWALL GLOBAL PROSECURE COLORANTS S-O	21/02/2008	3 3 ans	41,67%	102,00	90,14	11,86
1000592	PASSERELLE+SUPPORT PROVPN SSL AMGB	22/02/2008	1 3 ans	41,67%	368,65	325,77	42,88
1000593	DYNAMIC SUPPORT/3YR PROVPN AMGB	26/02/2008	1 3 ans	41,67%	156,36	138,17	18,19
1000595	LIC UTILISATION CUBE RUFFEC POIDS LOURDS	29/02/2008	1 3 ans	41,67%	360,00	318,13	41,87
0194	PIX CISCO 501 FIREWALL PHARE	28/03/2008	1 3 ans	33,33%	264,61	155,09	109,52
0195	SONICWALL+SUPPORT PACK PME GUEMAS	31/03/2008	4 3 ans	33,33%	439,34	256,70	182,64
1000609	LIC UTILISATION CUBE DRAGON	31/03/2008	1 3 ans	41,67%	730,00	641,92	88,08
1000610	LIC UTILISATION CUBE SPIRAL SPIMEC	31/03/2008	1 3 ans	41,67%	730,00	641,92	88,08
1000611	CISCO PIX 506E PROSECURE THOMAS HINE	31/03/2008	1 3 ans	41,67%	837,26	736,24	101,02
1000675	CUBE T6-60 RAYNAL	01/04/2008	1 3 ans	41,67%	328,92	209,01	119,91
1000676	CUBE T5-25 INTER EUROPE ACCESS	01/04/2008	1 3 ans	41,67%	283,12	179,91	103,21
1000664	LICENCE 40GO CUBE RAYNAL	22/04/2008	1 3 ans	41,67%	730,00	463,86	266,14
0197	CUBE T6-60 PRODATAPACK SPIRAL SPIMEC	24/04/2008	1 3 ans	33,33%	313,50	176,20	137,30
0198	SONICWALL PROSECURE COMITE DPT TOURISME	24/04/2008	2 3 ans	33,33%	662,09	372,13	289,96
0199	SONICWALL PROVPN SPR	24/04/2008	5 3 ans	33,33%	646,68	363,46	283,22
0200	CUBE T5-25 PRODATAPACK DRAGON	24/04/2008	1 3 ans	33,33%	271,34	152,51	118,83
0201	PRO URL FOYER SUD VENDEE	24/04/2008	1 3 ans	33,33%	1 692,00	950,97	741,03
0202	AS1U SECURITE DMZ RTRC	13/05/2008	4 3 ans	33,33%	5 029,50	2 738,29	2 291,21
0203	ROUND TABLE PRESTO	13/05/2008	1 3 ans	33,33%	2 691,00	1 465,10	1 225,90
0204	CARTE 3G PROMOBILITE DRAGON	20/05/2008	1 3 ans	33,33%	49,00	26,36	22,64
0205	2 SONICWALL TZ190 PROVPN HYDRO RENO	29/05/2008	4 3 ans	33,33%	858,09	454,47	403,62
0206	SONICWALL TZ190 PROVPN GP HYDRAULIC	29/05/2008	3 3 ans	33,33%	644,17	341,17	303,00
0207	2 SONICWALL TZ190 PROVPN NANTAISE HYDRAULIC	29/05/2008	4 3 ans	33,33%	1 046,78	554,41	492,37
0208	SONICWALL PROVPN FRANCE HYDRO MP	29/05/2008	2 3 ans	33,33%	429,05	227,24	201,81
0209	6 SONICWALL PROVPN QUIETUDE	30/05/2008	7 3 ans	33,33%	3 143,70	1 662,09	1 481,61
1000626	SONICWALL PROSECURE UFAB	17/06/2008	1 3 ans	41,67%	365,39	216,32	149,07
1000623	SONICWALL PROSECURE IEA	19/06/2008	2 3 ans	41,67%	307,83	182,24	125,59
0210	3 SONICWALL PROVPN SSL DUFOUR	23/06/2008	9 3 ans	33,33%	3 458,93	1 755,09	1 703,84
1000627	SUPPORT SONICWALL PROSECURE UFAB	24/06/2008	1 3 ans	41,67%	194,99	115,44	79,55
1000665	LICENCE 5GO CUBE INTER EUROPE ACCES	29/06/2008	1 3 ans	41,67%	584,00	345,74	238,26
1000628	SONICWALL PROSECURE MUTUALITE 16	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000629	MODEM DLINK PROSECURE MUTUALITE 16	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	29,31	16,72	12,59
1000631	SONICWALL PROSECURE CTRE AUDIO SOYAUX	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000632	SONICWALL PROSECURE CAB DENT ANGOULEME	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000633	SONICWALL PROSECURE CAB DENT SOYAUX	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000634	SONICWALL PROSECURE CAB DENT CONFOLENS	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000635	SONICWALL PROSECURE CAB DENT COGNAC	08/07/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	206,38	155,49
1000630	SUPPORT SONICWALL PROSECURE MUTUALITE	16/07/2008	1 3 ans	41,67%	193,10	110,13	82,97
0215	SONICWALL PROVPN CH ROCHEFORT	17/07/2008	3 3 ans	33,33%	1 600,36	776,47	823,89
0216	SONICWALL PROURL DUFOUR	17/07/2008	3 3 ans	33,33%	2 123,85	1 030,46	1 093,39
0218	SONICWALL+MODEM PROVPN DEVOUGE	31/07/2008	4 3 ans	33,33%	782,36	369,45	412,91
0219	1 CLE 3G PROMOBILITE FINANCIERE IDC	31/07/2008	1 3 ans	33,33%	1,00	0,47	0,53
0220	A20U+ROUTEUR FIREWALL PROSECURE IDC	31/07/2008	2 3 ans	33,33%	787,43	371,84	415,59
1000636	5 SONICWALL PROVPN MEDULLIENNE	31/07/2008	5 3 ans	41,67%	958,72	546,77	411,95
1000666	LICENCE 20GO CUBE PEPINIERES CHARENTAISES	31/07/2008	1 3 ans	41,67%	450,00	256,65	193,35
0221	SONICWALL PROSECURE OFF TOURISME LR	04/08/2008	2 3 ans	33,33%	1 004,51	471,56	532,95
1000667	LICENCE 5GO CUBE IRSA RADIOLOGIE	04/08/2008	1 3 ans	41,67%	360,00	197,50	162,50
1000643	SONICWALL TZ190 PROSECURE BOUTIN	06/08/2008	1 3 ans	41,67%	361,87	198,53	163,34
1000641	SONICWALL+SSLVPN200 PROSECURE S2EI	07/08/2008	2 3 ans	41,67%	671,59	368,44	303,15
1000642	SUPPORT SONICWALL PROSECURE S2EI	11/08/2008	1 3 ans	41,67%	193,10	105,94	87,16
1000644	SUPPORT SONICWALL PROSECURE BOUTIN	11/08/2008	1 3 ans	41,67%	105,40	57,83	47,57
0223	SONICWALL PROSECURE SPIRAL	02/09/2008	2 3 ans	33,33%	560,28	248,49	311,79
0225	CLE 3G ORANGE FINANCIERE IDC	11/09/2008	1 3 ans	33,33%	1,00	0,44	0,56
1000645	SONICWALL PROVPN MAIRIE CASTELNAU	18/09/2008	1 3 ans	41,67%	387,34	204,10	183,24
1000653	MODEM ROUTER PRODSL RAYON SOLEIL	18/09/2008	1 3 ans	41,67%	41,17	21,70	19,47
0226	SONICWALL+CLE 3G PROMOB GPT BOULANGERS	24/09/2008	3 3 ans	33,33%	362,87	153,55	209,32
0227	3 CLES 3G PROMOBILITE UCOMA	24/09/2008	3 3 ans	33,33%	3,00	1,27	1,73
0228	SONICWALL+MODEM PROSECURE UCOMA	24/09/2008	10 3 ans	33,33%	1 630,80	690,07	940,73
0229	SUPPORTS SONICWALL PROVPN PRESTO	25/09/2008	3 3 ans	33,33%	692,75	292,50	400,25
1000668	LICENCE 15GO CUBE CABINET LEFEBVRE	01/10/2008	1 3 ans	41,67%	405,00	204,61	200,39
1000669	LICENCE 5GO CUBE ENVIE 2E	01/10/2008	1 3 ans	41,67%	360,00	181,88	178,12
0230	SONICWALL+SUPPORT TINTAMAR	07/10/2008	2 3 ans	33,33%	594,13	244,25	349,88
0231	CUBE T5-25 PRODATAPACK LEFEBVRE LUC	09/10/2008	1 3 ans	33,33%	267,70	109,55	158,15
1000655	CUBE T5-25 PRODAT REGIE MUNICIPALE	28/10/2008	1 3 ans	41,67%	267,70	135,25	132,45
1000654	PROFIBRE COMAGA	29/10/2008	12 3 ans	41,67%	2 436,07	1 230,72	1 205,35
1000659	CARTE 3G DL8C	31/10/2008	1 3 ans	41,67%	68,40	34,56	33,84

0232	SONICWALL TZ190 CONTRAT ECBL	04/11/2008	1	3 ans	33,33%	387,34	149,55	237,79
1000670	LICENCE 15GO CUBE GRAND PAVOIS	06/11/2008	1	3 ans	41,67%	405,00	195,82	209,18
1000671	LICENCE 20GO CUBE REGIE MUNIC ELECT	06/11/2008	1	3 ans	41,67%	450,00	217,59	232,41
1000680	LICENCE 81GO CUBE M2G	06/11/2008	1	3 ans	41,67%	450,00	217,59	232,41
0233	SONICWALL+MODEM CONTRAT JOGUET	27/11/2008	3	3 ans	33,33%	477,44	174,18	303,26
0236	MODEM ADSL2 DEVOUGE	24/12/2008	1	3 ans	33,33%	25,62	8,71	16,91
0237	SONICWALL TZ190 DSL 80IS DU NORD	24/12/2008	1	3 ans	33,33%	407,42	138,45	268,97
1000662	PRODATAPACK GAUTHIER CHARENTE	21/01/2009	5	3 ans	41,67%	178,53	78,58	99,95
1000677	SHUTTLE FK4S+DDR+PROCES DELVIEL	27/03/2009	5	3 ans	41,67%	178,53	70,83	107,70
0240	CONVERTISSEUR SUPPORT IGESA	30/03/2009	1	3 ans	33,33%	236,94	59,46	177,48
0241	SONIC WALL TZ150 PRO VPN SOVB	31/03/2009	2	3 ans	33,33%	452,10	113,45	338,65
0242	SONIC WALL TZ190 + SUPPORT ZOLA FINANCE	31/03/2009	4	3 ans	33,33%	1 466,94	368,10	1 098,84
1000690	SONICWALL PROSECURE GREZIL	02/04/2009	1	3 ans	41,67%	644,20	201,32	442,88
1000725	SONICWALL TZ190 CARL ZEISS	02/04/2009	1	3 ans	41,67%	644,20	201,32	442,88
1000684	SONICWALL PROSEC RAYON SOLEIL	03/04/2009	1	3 ans	41,67%	644,20	201,32	442,88
1000685	SONICWALL TZ190 PROSEC ASF PATRIMOINE	07/04/2009	1	3 ans	41,67%	481,07	150,34	330,73
1000686	SONICWALL TZ190 PROSEC ALPHASIGN	07/04/2009	1	3 ans	41,67%	643,22	201,01	442,21
1000687	SONICWALL+SUPPORT PROSEC OFFICE HABITAT	17/04/2009	2	3 ans	41,67%	1 143,00	357,19	785,81
1000692	SONICWALL BOITIER NSA CH ROYAN	20/04/2009	1	3 ans	41,67%	832,14	260,05	572,09
1000710	SONICWALL TZ190 CH DE ROYAN	20/04/2009	1	3 ans	41,67%	483,65	151,14	332,51
1000691	SMALL 90 ILLIMITE CLEMENT	29/04/2009	1	3 ans	41,67%	630,00	196,88	433,12
1000715	C PREMIUM+IDPS UPDATE A20U SIDIAC	05/05/2009	2	3 ans	41,67%	462,00	128,33	333,67
1000701	ROUND TABLE VISIO PRESTO	19/05/2009	1	3 ans	41,67%	2 109,11	585,86	1 523,25
1000709	CLE 3G SFR FINANCIERE IDC	26/05/2009	1	3 ans	41,67%	1,00	0,28	0,72
1000689	ALL IN ONE-IDPS PROSEC CLEMENT	29/05/2009	1	3 ans	41,67%	270,00	75,00	195,00
1000688	SONICWALL+CONVERTISSEURS IGS	10/06/2009	5	3 ans	41,67%	2 099,45	510,29	1 589,16
1000711	BARRACUDA SICA ATLANTIQUE	16/06/2009	1	3 ans	41,67%	2 510,25	610,13	1 900,12
1000714	SONICWALL SUPPORT 24X7 PRESTO	22/06/2009	1	3 ans	41,67%	318,83	77,49	241,34
1000703	SERVEUR SAUVEGARDE DATAPACK ZEISS M	24/06/2009	1	3 ans	41,67%	424,00	103,05	320,95
1000693	SONICWALL NSA2400+SSL SICA ATLANTIQUE	30/06/2009	8	3 ans	41,67%	8 027,06	1 951,03	6 076,03
1000729	FILTRAGE URL CTRE REEDUC FONCTIONNEL	01/07/2009	25	3 ans	41,67%	480,00	100,00	380,00
1000730	SERVEUR SAUVEGARDE DATAPACK GAUTHIE	30/07/2009	1	3 ans	41,67%	385,50	80,31	305,19
1000704	SERVEUR SAUVEGARDE DATAPACK DELVIEL	31/07/2009	1	3 ans	41,67%	385,50	80,31	305,19
1000705	DATAPACK FCI CARL ZEISS	31/07/2009	1	3 ans	41,67%	730,00	152,09	577,91
1000706	SERVEUR SAUVEGARDE DATAPACK MUSSIDAN	31/07/2009	1	3 ans	41,67%	385,50	80,31	305,19
1000723	2 SONICWALL GLOBAL VPN COLORANT S-O	24/08/2009	2	3 ans	41,67%	59,56	10,34	49,22
1000707	DATAPACK 20 GO DELVIEL	31/08/2009	1	3 ans	41,67%	730,00	126,74	603,26
1000728	RED HAT LCO CENTRE QUEST	29/09/2009	1	3 ans	41,67%	251,10	34,87	216,23
1000716	LICENCE DATAPACK MUSSIDAN SIEGE	30/09/2009	1	3 ans	41,67%	730,00	101,39	628,61
1000726	FIREWALL ARKOON DELVIEL	30/09/2009	1	3 ans	41,67%	420,00	58,33	361,67
1000727	SONICWALL+DATAPACK+CUBE CARL ZEISS	30/09/2009	3	3 ans	41,67%	1 557,44	216,31	1 341,13
1000712	SONICWALL TZ210 CENTRE DE GESTION 17	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	470,76	49,04	421,72
1000713	SONICWALL TZ190+DDR 500GO CARL ZEISS	14/10/2009	2	3 ans	41,67%	699,24	72,84	626,40
1000717	SONICWALL TZ210 DISTIL CHARENTAISE	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	470,76	49,04	421,72
1000718	CLE 3G TERROIR ET CHATEAUX	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	1,00	0,11	0,89
1000720	SONICWALL TZ210 CLAIR EMBAL	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	470,76	49,04	421,72
1000721	DATAPACK TYPE1 250 GO DELVIEL	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	385,50	40,16	345,34
1000722	SONICWALL TZ210+MODEM+FILTRAGE 5FEP	14/10/2009	3	3 ans	41,67%	932,61	97,15	835,46
1000724	CUBE TS-25 GAUTHIER CHARENTE	14/10/2009	1	3 ans	41,67%	267,70	27,89	239,81
						185 363,82	130 049,32	55 314,50

ANNEXE 3

A2I INFORMATIQUE : Clients internet dus au 31/12/09

Date	N° Facture	Tiers	Client	TTC
10/07/2009	FAA09002281	OM2GGR	M2G SAS	513,08
10/09/2009	FAA09003571	OM2GGR	M2G SAS	1 597,86
05/10/2009	FAA09004294	SLEFEB	LEFEBVRE LUC	220,06
05/10/2009	FAA09004349	OM2GGR	M2G SAS	1 597,86
05/10/2009	FAA09004225	OM2GGR	M2G SAS	193,75
05/11/2009	FAA09005119	OM2GGR	M2G SAS	1 286,90
05/11/2009	FAA09005198	OSTADE	STADE ROCHELAIS	1 614,60
30/11/2009	17FA035346	SCHSAI	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES	532,22
30/11/2009	FAA09005646	OPAPE1	PAPETERIES DE VEUZE	11,96
30/11/2009	FAA09005647	OPAPE1	PAPETERIES DE VEUZE	965,77
07/12/2009	FAA09006030	WGENEV	LABORATOIRES GENEVRIER	674,46
07/12/2009	FAA09006038	APECUS0	ECUS	143,91
07/12/2009	FAA09006035	OCOOPA	COOP ATLANTIQUE	109,40
07/12/2009	FAA09006034	AZINTE0	GROUPE EXPERTS CONSEIL	16,36
07/12/2009	FAA09006023	WROBER	ROBERTET	165,05
07/12/2009	FAA09006022	OASSIS	A.O.C. / EXPERTISE COMPTABLE	32,29
07/12/2009	FAA09006020	OFERRU	FERRUA-RIBES SARL	48,44
07/12/2009	FAA09006019	OBOBIN	BODINAUD DOMINIQUE SARL	53,22
07/12/2009	FAA09006014	SCDG17	CENTRE DE GESTION 17	59,80
07/12/2009	FAA09006008	OCHOGN	ENTREPRISE CHOIGNOT	49,04
07/12/2009	FAA09006004	OOEIL	CEIL DU JOUR	52,03
07/12/2009	FAA09005972	OCHAI	CHAIGNAUD TEXTILES	153,09
07/12/2009	FAA09005935	SCOMIT	COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME	94,48
07/12/2009	Solde compte	OMRG	MRG DISTRIBUTION	2 353,01
07/12/2009	Solde compte	SSPIRA	SPIRAL CONCORDE	6 232,57
07/12/2009	FAA09005902	SLEFEB	LEFEBVRE LUC	220,06
07/12/2009	FAA09005894	ODLR	DLR	204,52
07/12/2009	FAA09005877	APTER00	SOCIETE TER	236,94
07/12/2009	FAA09005856	OMAI50	MAISON DES PAYS DU CONE SUD	64,58
07/12/2009	FAA09005855	OLYONB	LYONNAISE DES EAUX	739,13
07/12/2009	FAA09005842	OAMEA	AMEA	107,64
07/12/2009	FAA09005817	OTERRO	TERROIRS ET CHATEAUX SAS	124,38
07/12/2009	FAA09005994	SMAILA	MAIRIE DE LAGORD	255,94
07/12/2009	FAA09005993	SPONCI	PONCIN YACHTS	472,42
07/12/2009	FAA09005983	SSUBLI	SUBLIMM	61,00
07/12/2009	FAA09005974	OLISTR	MAIRIE DE LISTRAC	53,82
07/12/2009	FAA09005964	OBRACH	MAIRIE DE BRACH	53,82
07/12/2009	Solde compte	SGADOU	GADOUD BRAUD PEINTURES	617,17
07/12/2009	FAA09005951	OM2GGR	M2G SAS	1 240,25
07/12/2009	FAA09005948	OSAUMO	MAIRIE DE SAUMOS	53,82
07/12/2009	FAA09005942	OMOULI	MAIRIE DE MOULIS EN MEDOC	53,82
07/12/2009	FAA09005924	OROCHE	CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT	321,72
07/12/2009	FAA09005919	OCOOPA	COOP ATLANTIQUE	999,26
07/12/2009	FAA09005907	OCOMAG	COMAGA	1 082,38
07/12/2009	FAA09005904	OCASTE	MAIRIE DE CASTELNAU DU MEDOC	83,72
07/12/2009	Solde compte	OCETI	CENTRE ETUDE TRAITEMENT INFORMATI	544,18
07/12/2009	FAA09005880	OHELEN	MAIRIE DE SAINTE-HELENE	161,46
07/12/2009	FAA09005879	OCCG16	CONSEIL GENERAL 16	717,60
07/12/2009	FAA09005857	SIGSCP	IGS-CP CHARENTE PHOTOGRAVURE	269,10
07/12/2009	FAA09005853	OSTADE	STADE ROCHELAIS	538,20
07/12/2009	FAA09005851	OALE33	ALEMA SAS	263,12
07/12/2009	FAA09005845	APCAD00	COTE D'AZUR DEVELOPPEMENT	193,75

07/12/2009	FAA09005844	SATE13	ATELIER MECANIQUE DU BASSIN	64,58
07/12/2009	FAA09005841	OBOBIN	BODINAUD DOMINIQUE SARL	64,58
07/12/2009	FAA09005840	AZINTEO	MUSIC' FRANCE SARL	129,17
07/12/2009	FAA09005832	OOPACA	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	725,97
07/12/2009	FAA09005829	SECOFR	ECOFRANCE	2 392,00
07/12/2009	FAA09005823	SCDG17	CENTRE DE GESTION 17	692,48
07/12/2009	FAA09005818	OARCDE	ARC DECISION	299,00
09/12/2009	FAA09006065	SATOL	ATOL	129,17
15/12/2009	FAA09006168	ORUFFE	RUFFEC POIDS LOURDS	118,40
18/12/2009	FAA09006229	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	221,26
18/12/2009	FAA09006228	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	221,26
21/12/2009	FAA09006256	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	968,76
21/12/2009	FAA09006255	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	221,26
21/12/2009	FAA09006254	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	365,93
21/12/2009	FAA09006250	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	233,22
21/12/2009	FAA09006248	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	968,76
21/12/2009	FAA09006247	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	233,22
21/12/2009	FAA09006245	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	45,14
30/12/2009	FAA09006439	APUNIFO	UNIFRANCE SERVICE	94,48
30/12/2009	FAA09006437	OOTOR	PAPETERIE SAINT-MICHEL	580,06
30/12/2009	FAA09006431	SCHSAI	GROUPEMENT DE COOPERATION	2 948,14
30/12/2009	FAA09006427	SCHSAI	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES	532,22
30/12/2009	FAA09006422	APTECHO	TECHNOR ATEX	142,32
30/12/2009	FAA09006436	OTARNO	MAIRIE DE TARNOS	465,25
30/12/2009	FAA09006433	OCLINI	SOCIETE NOUVELLE SAINTE-MARIE	1 205,57
30/12/2009	FAA09006430	SCHM17	CHAMBRE DES METIERS	394,08
30/12/2009	FAA09006426	OIMAGE	L'IMAGERIE MEDICALE	11 409,83
30/12/2009	FAA09006420	OCHRO	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	149,50
				54 520,62

ANNEXE 4

A2I INFORMATIQUE : Fournisseurs internet dus au 31/12/09

Date	N° Facture	N° Pièce fournisseur	Tiers	Fournisseur	TTC
31/12/2009	FFA09003969	40460612	FORANG	ORANGE	929,27
21/12/2009	FFA09003630	9A0002594714	FNEUFT	SFR	52,62
21/12/2009	FFA09003629	9A0002595516	FNEUFT	SFR	84,92
21/12/2009	FFA09003529	9A0002594512	FNEUFT	SFR	1 217,53
18/12/2009	FFA09003631	HGU4030	FNEUFT	SFR	1 006,55
18/12/2009	FFA09003626	FA00643	FASP64	ASP64	156,68
18/12/2009	FFA09003625	FA00644	FASP64	ASP64	174,62
11/12/2009	FFA09003550	LI200915	FQUADRI	QUADRIA	38,27
05/12/2009	FFA09003532	W030036022	FMCI	MCI	600,39
05/12/2009	FFA09003531	W030036056	FMCI	MCI	297,80
03/12/2009	FFA09003533	W030033610	FMCI	MCI	30,37
30/11/2009	FFA09003530	39938351	FORANG	ORANGE	785,75
30/11/2009	FFA09003129	FA00594	FASP64	ASP64	174,62
30/11/2009	FFA09003128	FA00593	FASP64	ASP64	138,74
30/11/2009	FFA09003127	FA00592	FASP64	ASP64	174,62
30/11/2009	FFA09003126	FA00591	FASP64	ASP64	138,74
30/11/2009	FFA09003125	FA00590	FASP64	ASP64	174,62
30/11/2009	FFA09003124	FA00589	FASP64	ASP64	174,62
30/11/2009	17FF023535	40120395	FORANG	ORANGE	1 072,48
					7 423,21

ANNEXE 5

Personnel transféré :

Congés payés et charges sur congés dus au 31/12/2009

Nom	Prénom	Brut 2009	Base CP	N Nombre jours dus	N/22	Montant dû Congés Payés	Montant dû Charges sur congés	
Bourcier	Frédéric	36 100,00	3 610,00	17,581	0,80	2 884,88	1 384,74	
Egreteau	Cyril	20 525,39	2 052,54	20,581	0,94	1 920,15	614,45	
Jacques	Aurélie	18 430,00	1 843,00	20,581	0,94	1 724,13	580,23	
						6 529,16	2 579,42	9 108,58

ANNEXE 6

Liste des salariés AZI INFORMATIQUE rattachés à l'activité internet
et transférés sur NVL ASP :

Nom	Prénom	Adresse	Fonction	Date entrée	Statut	Brut mensuel
Bourcier	Frédéric	101 rue de Bellegarde 16000 ANGOULEME	Responsable Plateforme	02/01/2002	Cadre	2900
Egreteau	Cyril	Rue Georges Gauthier 16000 ANGOULEME	Technicien Hot-Line	01/09/2004	Non Cadre	1600
Jacques	Aurélie	407 avenue du Pdt Wilson 16600 RUELLE S/Touvre	Assistante	01/06/2007	Non Cadre	1650